

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Date de convocation

19/06/2020

Procuration(s) :**Date d'affichage**

22/06/2020

Etai(ent) absent(s) : Néant

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

29/06/2020

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

29/06/2020

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_26062020

Objet : Convention Transport à la demande (TAD) pour le marché des Vans

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention entre la commune de BEAULIEU et la commune de BERRIAS ET CASTELJAU relative à l'organisation du service de transport à la demande "BERRIAS ET CASTELJAU - BEAULIEU - LES VANS".

Cette convention fixe les règles d'organisation du service de transport à la demande pour le marché des Vans et détermine les modalités de participation aux coûts du service.

En effet, la Commune de BERRIAS ET CASTELJAU est l'interlocuteur unique avec l'Autorité Organisatrice (Région Auvergne-Rhône-Alpes). La Commune de BEAULIEU délègue par convention à la Commune de BERRIAS ET CASTELJAU l'organisation du Transport à la Demande (TAD).

Il informe que cette convention prend fin le 31.12.2020.

Il propose de donner son accord de principe pour la signature de la future convention.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DONNE son accord de principe à la convention à intervenir avec la Commune de BERRIAS ET CASTELJAU pour l'organisation du Transport à la Demande (TAD) pour le marché des Vans ;

SUGGERE que soit proposé ce service à la Commune de Chandolas.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

